

Liaison Nationale du personnel de la Surveillance Générale

Saint Denis le 28 juin 2006

AVENIR DE LA FILIERE : LES NUAGES S'AMONCELLENT !

A la demande du ministre des transports, le Conseil Général des ponts et chaussées a publié un rapport sur les moyens de faire bénéficier les nouveaux entrants du même niveau de sûreté que la SNCF. Si pour l'instant la concurrence se limite au fret, **il n'en est pas moins vrai que les modifications souhaitées, notamment législatives pour la sûreté des trains de marchandises seront à cours terme valables pour les trains de voyageurs.**

D'ors et déjà, la SUGE fonctionne comme un prestataire de service (contractualisation de son activité, facturation aux activités...). Cette organisation a été voulue par la direction de l'entreprise et la direction de la sûreté à travers des projets comme « Pro Suge » qui ne sont que la déclinaison du Projet Industriel. **SUD-Rail dénonce cette orientation visant à faciliter la filialisation déjà dénoncée il y a quelques années au travers de la lutte contre la gestion par activités.**

Le rapport des ponts et chaussées, première piste de réflexion ministérielle dans le cadre de la libéralisation européenne des transports, pose la question de l'avenir de la SUGE.

Plusieurs hypothèses sont avancées :

- **Filialisation** : la SUGE deviendrait une filiale de droit privé se comportant comme telle : répond aux appels d'offres en matière de sûreté, vend ses compétences, diminue ses coûts notamment en personnel, se débarrasse au plus vite de son personnel à statut
- **La SUGE reste en l'état, ou se scinde en plusieurs parties dédiées** (infra, fret, voyageurs....) mais la législation ayant évolué ; elle est directement en concurrence avec les sociétés de sûreté des nouveaux entrants mais également avec les sociétés de vigiles et de gardiennage ayant passé des contrats avec les activités. Il va sans dire que dans cette hypothèse les missions de la SUGE seront restreintes, ce qui implique une réduction importante des effectifs et une remise en question du service.

L'entreprise se plaçant dans une hypothèse de concurrence, sa préoccupation majeure est de ne pas faire obstacle aux nouveaux entrants y compris en sacrifiant la SUGE.

Extrait du rapport : Réflexions sur les Missions de la SUGE, émanant de la SNCF (direction Juridique)

Hypothèse privilégiée :

« La solution la plus efficace pour que soit assuré, au bénéfice de chaque opérateur et dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de tous les services ferroviaires, un niveau de sûreté comparable à celui existant au sein de la SNCF, consisterait à modifier la loi du 12 juillet 1983, afin d'accorder à toutes les entreprises ferroviaires autorisées à opérer en France, le droit d'avoir un service de sécurité interne bénéficiant des mêmes caractéristiques que ceux des actuels services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP » fermez le ban.

Le devenir du service :

Extrait du rapport : Réflexions sur les Missions de la SUGE, émanant de la SNCF (direction Juridique)

« Le périmètre d'action de la Surveillance générale de la SNCF suivra les contours de celui de la SNCF. Le devenir des personnels affectés à la SUGE ne sera pas distinct de celui de l'ensemble des personnels de la SNCF dont l'activité sera touchée par l'ouverture à la concurrence. **Il faut souligner que les effectifs de la SUGE (...)** sont peu importants par rapport à la masse des agents relevant du statut des personnels de la SNCF »

En clair les effectifs de la SUGE ne sont pas un problème en cas de suppression du service.

SUD-Rail, n'oublie pas et les cheminots de même, que le directeur de la sûreté, est l'homme qui a éteint la lumière et fermé la porte au SERNAM (15000 agents...)

La mise en concurrence, la gestion par activités, la régionalisation, la remise en cause de l'unicité de l'entreprise mènent tout droit à la filialisation, à la négation du statut de cheminot. SUD-Rail sera aux cotés des agents de la SUGE pour défendre la pertinence de leur métier, dans une entreprise de service public.

ON N'OUBLIE TOUJOURS PAS LA PRIME DE TRAVAIL

Depuis des années, SUD-Rail exige une prime de travail spécifique des agents de la SUGE, une prime de travail incluant l'ensemble des personnels de la SUGE quelques soient leurs fonctions, opérationnels ou fonctionnels. La création de l'indemnité complémentaire de port d'armes n'a pas éteint la revendication d'une prime de travail conséquente, incluant la prime de port d'armes réévaluée, comptant pour le calcul de la retraite. SUD-Rail, la première organisation syndicale ayant revendiqué une prime de travail à la hauteur de celle des ASCT de part la spécificité et la pénibilité du travail entend mobiliser les agents de la SUGE pour obtenir l'ouverture réelle de négociations.

UN VRAI DEROULEMENT DE CARRIERE POUR TOUS

En dehors du déroulement de carrière médiocre de la grande majorité des agents de la SUGE, nous assistons à un phénomène grandissant : l'arrivée massive de dirigeants extérieurs au métier. Ce phénomène appelé « passerelle » par la direction, est à sens unique, se fait au détriment des agents de la filière, certains agents bien ciblés du sérail ne sont cependant pas affectés...

SUD-Rail revendique un déroulement de carrière harmonieux pour l'ensemble des agents de la SUGE.

EFFECTIFS : TOUJOURS UN TRAIN DE RETARD

Comme d'habitude, et comme les années précédentes, la direction de la sûreté est dans l'incapacité de recruter les effectifs conformes à ses propres engagements (151) il s'en suit une distorsion importante entre effectif réel et théorique.

Exemple : la brigade de Lille, 121 agents sont prévus pour 2006, alors qu'à ce jour ils ne sont que 104, soit près de 15% en moins, conséquence on prétexte le RA 0044 pour faire des missions à deux agents....

Contact liaison nationale Eric LORSSERY (brigade de PSE): tel SNCF 51 63 76

BULLETTIN D'ADHESION A SUD-Rail

Je souhaite participer au développement et au renouveau du syndicalisme

Je désire me syndiquer

Nom :

Prénom :

Grade : **Qualification / Niveau :**

Brigade : **Tel de service :**

Tel personnel :

Adresse :

Date et signature :